



BUREAU DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL RÉUNION du 02 AOÛT 2022

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : **Madame Laurence MARTINEZ**

Monsieur Serge MARTIN

Assistent : **Messieurs Michel CAUSSADE - Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ – Jean LAVAUD**

Excusés : **Mesdames Véronique GAYRAUD - Ghyslaine SALDANA**
Messieurs Damien LEDENTU - Jean-Pierre MASSE - Eric WATELLIER

Absent : **Monsieur David DURUSSEL**

Ouverture de la Séance à 18h45

DIRECTION SPORTIVE

Match E.FC. BEUCAIRE vs S.O. MILLAU

Le Président laisse la parole à Jean LAVAUD pour évoquer le dossier du match E.FC. BEUCAIRE vs S.O. MILLAU.

Considérant le dossier dans son ensemble, les échanges ayant eu lieu en visioconférence avec les deux clubs et afin de solutionner la situation avant le début des compétitions, le Président Arnaud DALLA PRIA souhaite convoquer un Comité de Direction en visioconférence dans les prochains jours afin d'étudier ce dossier.

En effet, le dossier devrait aboutir devant le CNOSF, il pourrait être pertinent de concilier en direct lors de la session en acceptant l'intégration des deux clubs dans le championnat U15. De fait, cela amènerait à la composition d'une poule à 13.

Monsieur Christophe GENIEZ propose par la même occasion de soumettre dans la foulée ladite poule à 13 équipes.

Les membres présents rejoignent le Président dans ses propos, l'idée étant de pouvoir rapidement trouver une issue à ce dossier, évitant ainsi de perturber le début des compétitions.

DIRECTION GENERALE

Dossiers financiers

Michel CAUSSADE fait un point sur la situation financière des clubs vis-à-vis de la Ligue.

Au 30 juin, la dette cumulée des clubs vis-à-vis de la Ligue s'élevait à 276 779€ dont une partie (plus de 50K€) représentant des créances douteuses ou non recouvrables.

Le travail de recouvrement de la dette cumulée se poursuit, certains clubs ayant depuis effectué des règlements.

Au regard de cette situation, Monsieur CAUSSADE se réjouit de l'embauche d'un alternant en comptabilité cette saison, ce qui permettra d'épauler le service.

Afin de se conformer à la réglementation fiscale, le président va demander au service juridique d'établir un courrier de mise en demeure de paiement. Il pourra ainsi être adressé par lettre recommandée aux clubs ayant une dette vis-à-vis de la Ligue.

Le Président tient à remercier Monsieur CAUSSADE chaleureusement pour la qualité du travail réalisé.

SEMINAIRE DE RENTRÉE

Le Président présente le programme du séminaire de rentrée qui se tiendra les 2 et 3 septembre à Tarbes.

Outre deux matinées de travail et réflexion sur des thèmes précis, le séminaire comportera également une réunion du Comité de Direction le samedi après-midi.

 **PÔLE ESPOIR**

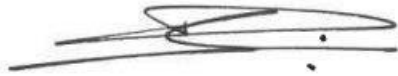
Le Président informe le Bureau du courrier reçu de Monsieur Valentin GRENIER (adjoint technique Pôle Féminin) dont l'objet est une demande de rupture conventionnelle.

Bien que le Bureau ne soit pas enclin à accéder à ce type de requête, le Président souhaite faire une exception concernant Monsieur GRENIER, étant entendu que le coût de la rupture est moindre.

En effet, compte tenu du contexte du Pôle Espoir Féminin la saison passée, un changement complet de staff peut permettre de commencer la saison 2022-2023 sur une nouvelle dynamique.

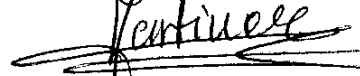
L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 19h45.

Le Président de la LFO



Arnaud DALLA PRIA

La Secrétaire Générale



Laurence MARTINEZ